



HERBIGNAC

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Séance du 28 mai 2025

Le 28 mai 2025, le Conseil d'Administration légalement convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni au C.C.A.S. sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Robert ACQUITTER, Mme Marie-Hélène ANGER, Mme Marie-Renée BIZET, Mme Françoise CHAMPION, Mme Françoise MARCHAND, M. Philippe GILLET, M. Christian ROUX et M. Pierre TENDRON

Absents non excusés : Mme Nadine CHÉNÉ et M. Pierre-Luc PHILIPPE

Objet : Fonds de Solidarité pour le Logement

Le Département de Loire-Atlantique accorde des aides à l'accès au logement, au maintien dans le logement, aux impayés de loyer et aux dépenses d'énergie et d'eau.

Pour l'année 2024, 9 ménages herbignacais ont été aidés pour un montant total de 3 644 € :

- Accès : 3 ménages pour un montant de 1 976 €
- Energie : 4 ménages pour un montant de 1 132 €
- Eau : 2 ménages pour un montant de 537 €

Pour l'année 2025, la subvention demandée est de 2 050 €, le nombre des demandes d'aides étant croissant. Depuis 2022, la subvention accordée s'élevait à 1 500 €.

Après étude du dossier, le Conseil d'administration émet un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 2 050 € au Département de Loire-Atlantique pour l'année 2025.

Décision à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet).

La Présidente,

Christelle CHASSÉ

